

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

#### Arrêté du 6 novembre 2020 modifiant l'arrêté du 10 juillet 2020 identifiant les zones de circulation de l'infection du virus SARS-CoV-2

NOR : SSAZ2030426A

Le ministre des solidarités et de la santé,

Vu le code de la santé publique, notamment son article L. 3131-15 ;

Vu l'arrêté du 10 juillet 2020 modifié identifiant les zones de circulation de l'infection du virus SARS-CoV-2,

Arrête :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – L'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 10 juillet 2020 susvisé est ainsi modifié :

1<sup>o</sup> Le 1<sup>o</sup> est remplacé par les dispositions suivantes :

« 1<sup>o</sup> Pour la France, des collectivités mentionnées à l'article 72-3 de la Constitution » ;

2<sup>o</sup> Le 2<sup>o</sup> est abrogé ;

3<sup>o</sup> Le 3<sup>o</sup>, qui devient un 2<sup>o</sup>, est ainsi modifié :

a) Les treize alinéas suivants sont supprimés :

« – Andorre » ;

« – Canada » ;

« – Géorgie » ;

« – Islande » ;

« – Lichtenstein » ;

« – Monaco » ;

« – Norvège » ;

« – Royaume-Uni » ;

« – Saint-Marin » ;

« – Saint-Siège » ;

« – Suisse » ;

« – Tunisie » ;

« – Uruguay » ;

b) Après l'alinéa : « – Rwanda », est inséré l'alinéa suivant :

« – Singapour ».

**Art. 2.** – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 6 novembre 2020.

OLIVIER VÉRAN